

No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 7 octobre 2019 à 18 h 37.

#### SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller  
M. Pier-Luc Laurin, conseiller  
M. Michel Morin, conseiller  
Mme Michèle Guay, conseillère  
Mme Sara Dupras, conseillère  
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, greffier adjoint, est présent.

1.  
1.1

23071-10-19

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Michèle Guay  
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

#### RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que la tenue de cette séance extraordinaire se tient lors de la séance préparatoire à la séance du conseil et que les membres du conseil sont présents.

Le conseil municipal renonce donc à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

23072-10-19 2.1  
**ENGAGEMENT – GREFFIÈRE**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de Greffier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des ressources humaines et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par M. Michel Morin  
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le conseil municipal autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant conjointement avec le directeur général par intérim à signer un contrat de travail pour l'embauche de madame Caroline Dion, notaire, pour agir à titre de Greffière, aux conditions mentionnées à la lettre d'embauche et au contrat de travail à intervenir.
2. QUE le conseil municipal autorise l'ajout de madame Caroline Dion, notaire, à l'assurance responsabilité de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.  
**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune période de question n'a été tenue puisqu'aucun citoyen était présent.

4.  
**QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 39 à 18 h 39.

23073-10-19 5.  
5.1  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin  
Appuyé par Mme Sara Dupras

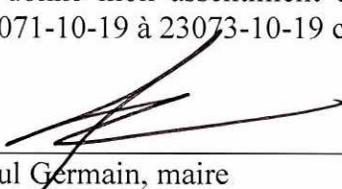
ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 18 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23071-10-19 à 23073-10-19 contenues dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 23071-10-19 à 23073-10-19 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 7 octobre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Me Laurent Laberge  
Greffier adjoint